

sa politique financière, la population changera de gouvernement.

J'estime, je le répète, que le seul parti dans notre pays qui connaisse la solution du problème, se compose de ceux qui ont foi en la réforme financière que le parti créditiste expose depuis longtemps déjà à la Chambre.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous ici avons écouté avec plaisir l'honorable député de Macleod qui vient de reprendre son siège. Me sera-t-il permis de dire, toutefois, qu'à sa description d'un cauchemar il ne manquait qu'une chose, soit que le parti créditiste devrait constituer la loyale opposition de Sa Majesté, l'honorable député lui-même en devenant le chef. Voilà, je pense, tout ce qui manque au cauchemar ou rêve dont il nous parlait.

En prenant la parole ce soir, il s'en est excusé. J'ai bien l'impression que je devrais en faire autant, un grand nombre de députés commençant à en avoir pas mal assez du débat. Cependant, ils me permettront de leur rappeler que je suis resté assis à ma place pendant des heures pour écouter des discours bien ennuyeux et que, dans ces conditions, je crois bien avoir un peu le droit de prendre la parole ce soir, pendant quelques instants. J'ajoute en effet que j'ai l'intention d'être bref.

On a évoqué, au cours de la discussion, un sujet qui m'a fait une certaine impression, comme d'autres, d'ailleurs. Il s'agit en l'occurrence de la recommandation qu'entend présenter le Gouvernement en ce qui concerne la nomination d'une commission royale. Page 2884 du hansard on trouve rapporté le propos que voici du ministre des Finances:

Le gouvernement se propose donc d'instituer une commission royale qui sera chargée d'enquêter à fond sur nos perspectives économiques. Le genre d'étude auquel nous songeons s'étendrait à l'expansion probable de notre aptitude de production et de nos débouchés à l'étranger.

Je vois la chose d'un bon œil et je suis convaincu que la population du Nouveau-Brunswick en fera autant. Dès avant la création de cette commission, je déclare qu'à son passage dans le Nouveau-Brunswick,—elle s'y rendra certainement,—elle constatera que nous avons besoin d'une chose en particulier, d'une chose à laquelle nous espérons que le Gouvernement portera une plus grande attention. La Commission constatera que le plus grand besoin du Nouveau-Brunswick, c'est de l'énergie hydro-électrique à bon marché.

J'ai écouté deux députés parler de la question, le représentant de Westmorland (M. Murphy) à titre de député ministériel et le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) à titre de membre de l'opposition officielle, chacun abordant la question sous un angle distinct.

[M. Hansell.]

J'estime que les opinions ne varient guère au Nouveau-Brunswick relativement à la production d'énergie hydro-électrique à bon marché. Le député de Saint-Jean-Albert a fort bien exprimé les vues de la population du Nouveau-Brunswick lorsqu'il a affirmé que cette énergie hydro-électrique devrait provenir du fleuve Saint-Jean.

J'ai trouvé parfois amusant d'écouter l'honorable député de Westmorland débattre la question du canal de Chignectou, en particulier lorsque l'honorable député m'a dit, à sa première session ici, après en avoir parlé: "Je compte sur votre appui." Comme l'honorable député le sait, la question du canal de Chignectou remonte à très loin mais je n'ai pas l'intention d'en raconter l'histoire ce soir. Je l'ai déjà fait plusieurs fois.

Cependant, si les honorables députés veulent bien me le permettre, je me reporterais à l'année 1949 pour signaler simplement qu'à ce moment-là je songeais très sérieusement à ce projet. Ainsi qu'en fait foi la page 940 du hansard du 25 février 1949, j'ai déclaré, au cours du débat sur la canalisation du Saint-Laurent:

Je n'ennuierai pas la Chambre cet après-midi avec l'historique du canal de Chignectou. Il suffit de rappeler qu'une fois aménagé, ce tronçon fluvial raccourcira de 400 milles le trajet des navires qui descendent le Saint-Laurent jusqu'à Saint-Jean, Digby et d'autres ports de la baie de Fundy.

En ce qui concerne la navigation côtière, le canal réduirait le trajet que doivent parcourir les vaisseaux qui veulent commercer avec Boston, New-York et autres ports des États de la Nouvelle-Angleterre. Le gypse que nous produisons dans la région de la baie de Fundy pourrait être livré, par le canal de Chignectou, jusqu'au centre du Canada, au grand avantage de cette industrie. L'aménagement du canal serait avantageux à notre industrie forestière, à celle des pêches, et à presque toutes les autres industries des provinces Maritimes.

Je cite ce passage à simple fin de démontrer qu'en 1949, il y a six ans,—quatre années avant l'arrivée de l'honorable député à la Chambre,—cette question a été très sérieusement débattue par des membres de l'opposition. J'ajoutai, ainsi qu'en fait foi la page 940 du hansard:

Comme nous aurons à faire une partie des frais de la canalisation du Saint-Laurent, j'espère que lorsqu'on discutera ce projet, les députés se souviendront que nous méritons quelque considération quant au creusement du canal Chignectou, car c'est une promesse qui a été faite à la population des provinces Maritimes il y a déjà plusieurs années.

J'ai aussi mentionné la possibilité de produire de l'énergie hydro-électrique grâce à l'aménagement du canal de Chignectou.

Mais je n'ai pas été le seul à traiter cette question. Cet après-midi, l'honorable député de Westmorland a proposé l'établissement d'une commission chargée d'étudier la question. Je puis dire que, en 1930, une demande analogue avait été formulée. Je signale qu'en 1949 M. Black, qui a représenté la circons-